



Compte-rendu du conseil d'administration de l'I.N.P. du 24 novembre 2015

Le C.A. était principalement dédié à l'examen du budget (rectificatif n°2 de 2015, initial de 2016). A noter : pour la première fois, à la demande du ministère, « les moyens de l'I.N.P. mis à disposition du directeur » (déplacements, missions, frais de réception et de représentation) sont soumis expressément à la délibération du C.A., conséquence sans doute de l'affaire Saal. C'est la moindre des choses, sans doute. Mais, comme ce n'était pas le cas jusqu'à présent, nous nous réjouissons de cette volonté de transparence exprimée par le ministère.

Globalement, le budget s'oriente vers la recherche de nouvelles recettes (privatisation des espaces pour des tournages) et la poursuite du plan d'économie, notamment en réduisant les dépenses des postes de dirigeants.

Une information a été apportée sur l'évolution de la formation des conservateurs : est mis en place un enseignement de la déontologie, élargie à celle du service public (et pas seulement du patrimoine), assorti d'un séminaire de formation permanente en partenariat avec l'E.N.A. Les modules de communication et de management seront aussi proposés en formation permanente, de façon payante.

Il est regrettable que l'I.N.P. se refuse à introduire un enseignement du latin pour les conservateurs en spécialité archives qui n'en ont pas bénéficié. La réponse selon laquelle on spécialiserait les conservateurs d'archives, en confiant à certains les documents anciens et à d'autres le contemporain, ne tient compte ni de la réalité de pénurie de conservateurs, qui empêche la plupart des services de mener une politique organisée en spécialités, ni de l'évolution de carrière de ces jeunes conservateurs, qui seraient cantonnés dans certains types de postes, les autres leur restant inaccessibles. L'I.N.P. pourrait mener une véritable politique en ce domaine, en dispensant un premier enseignement en cours de scolarité, et en proposant des perfectionnements dans le cadre de la formation permanente. Cela lui permettrait de donner à l'ensemble des conservateurs de la spécialité archives tous les outils nécessaires à la maîtrise des collections qu'ils conservent.

L'I.N.P. apparaît comme une institution qui se porte bien, si on évite de se pencher trop près sur ce qui fonde son existence : le devenir des élèves qu'il forme. Or force est de constater, comme le reconnaît un des membres du conseil, que, pour ce qui est des conservateurs, « la situation est préoccupante ». Le nombre des postes ouverts à l'Etat est de plus en plus contraint (on est passé de 29 en 2013 à 21 en 2015). Pour les territoriaux, c'est bien pire : cinq conservateurs des promotions précédentes n'ont pas trouvé d'emploi. Trois sont finalement retournés à leur ancien emploi sans bénéficier du statut de conservateur, deux sont en fin de droit sans aucune perspective. Il convient d'ajouter à ce nombre les dix nouvellement promus.

Conscient de ces difficultés, le directeur de l'I.N.P. tente de mettre en place des solutions, comme la création d'un « conseil de professionnalisation », qui a déjà tenu une séance et en prévoit une autre en décembre. Ce conseil se réunit dans le cadre de la formation des élèves conservateurs, pour un accompagnement. Il existe des référents des élèves, consultables à tout moment. Le conseil a un rôle d'alerte sur les situations individuelles. Le directeur pense qu'il faut apprendre aux élèves conservateurs à passer l'épreuve de recrutement, bien différente de celle d'oral du concours.

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter

Sylvie Clair
Alexandre Maral